



# CAP TABLEAU D'AVANCEMENT 2015 AU GRADE DE CONTRÔLEUR 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE

## Déclaration liminaire des élu-es de catégorie B

***Face à des choix austéritaires, le gouvernement de la Grèce a pris la décision de rendre compte au peuple Grec de sa démarche et a tenu à écouter ses citoyen-es sur la poursuite ou pas des négociations avec ses créanciers.***

Hier le vote, a donné un résultat sans ambiguïté puisque 61,36 % des Grecs, ont refusé les propositions de l'Eurogroup.

La troïka (FMI, BCE et Commission européenne) avait elle aussi refusé les propositions de compromis du gouvernement Tsipras parce qu'elles visaient à taxer les revenus des plus riches et leurs activités de luxe. Les intérêts des financiers et oligarques sont bien défendus.

Dans le même temps, Antonis Samaras vient de proposer un gouvernement d'union nationale sans Syriza pour continuer l'austérité. Ces gestes irresponsables conduisent à une situation de blocage extrêmement dangereuse pour le peuple grec et pour la démocratie en Europe.

La France ne peut laisser faire ce coup d'Etat financier. François Hollande, qui s'était prononcé pour un accord respectant le peuple grec, doit agir pour une solution politique. Ce n'est pas à la finance de gouverner. Notre pays doit jouer son rôle pour le respect des choix du peuple grec.

Il est vrai qu'il est difficile pour nos gouvernant-es de se positionner pour la démocratie, quand on voit comment on impose la logique du patronat par l'intermédiaire du pacte de responsabilité, de la loi Macron, et de la réforme territoriale.

Toutes ces mesures régressives pour les travailleurs et travailleuses continuent de freiner le développement de la Nation. Pour preuve la croissance repart difficilement, elle était de 0,6% au 1er trimestre et n'est que de 0,3% au second. Ce net ralentissement n'est pas la cause du « coût du travail » mais bien celle du capital.

L'assouplissement du code du travail de ces 20 dernières années, n'a pas été créateur d'emploi, bien au contraire, le chômage atteint aujourd'hui des sommets (+ de 5 700 000 demandeurs) soit une hausse de 7,9% en 1 an.

La réforme territoriale avec ses trois versants que sont les projets de Loi sur la Modernisation de l'Action Public, Territorial et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la délimitation des régions et la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) signe le désengagement sans précédent de l'État par une réduction des dotations aux collectivités locales de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017 dans le cadre des 50 milliards de réductions de la dépense publique.

Au-delà du contexte financier, l'absence de démocratie dans la conduite des différentes réformes est insupportable. En effet, aucune consultation des citoyen-nes de notre pays n'a eu lieu ; on s'étonnera après cela du sentiment d'abandon qu'elles et ils peuvent ressentir face à tant de mépris, sentiment qui les pousse à l'abstention ou au vote de rejet.

Pour la CGT, l'organisation territoriale de la République doit faire l'objet d'un effort d'information. Mais cette réforme n'est pas uniquement une réforme de la « territorialité » car les collectivités locales sont un enjeu pour le capital par leur poids économique et financier.

Montreuil 8/07/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

En effet :

- Les Collectivités Territoriales sont 70 % de l'investissement public ;
- + de 200 milliards d'euros de dépenses en 2012 (soit l'équivalent de plus de 10 % du PIB), à rapporter aux 11 milliards de coupes prévues d'ici la fin du mandat (soit une amputation de 5 %) ;
- près de 2 millions d'agent-es soit 35% de l'emploi public et 8% du salariat, dans le cadre d'une dynamique constante de l'emploi sur les dernières décennies ;
- 75% d'agent-es de catégorie C : la Fonction Publique Territoriale (FPT) est une FP de main d'oeuvre.

Au niveau de l'Etat ce n'est pas plus enthousiasmant, quand on voit les suppressions massives des emplois à la DGFIP ces dix dernières années. Voire même désespérant quand on entend le DG dans les réunions et plus particulièrement sur celle qui s'est tenue le 26 juin.

Dans un contexte de plus en plus difficile pour la DGFIP et ses agent-es, le pouvoir d'achat comme les conditions de travail se dégradent dangereusement. Pendant ce temps, les choix des pouvoirs publics mettent une pression supplémentaire sur la DGFIP. La revue des missions et la démarche stratégique organisent le repli de l'Etat et de la DGFIP tandis que le gouvernement a décidé de lancer précipitamment le chantier de la « retenue à la source ». Les discussions budgétaires menées dans le cadre de la préparation de la loi de finances 2016 prévoient une nouvelle vague de suppressions d'emplois et plus largement la baisse des moyens de la DGFIP.

Monsieur PARENT estime qu'il faut alléger la charge de travail des agent-es et adapter la DG au contexte budgétaire contraint. Sur le sujet de la retenue à la source, le DG s'est borné à préciser qu'il s'agissait d'une commande politique et que la DGFIP était chargée du dossier.

Pour la CGT, l'orientation suivie par notre administration est claire : poursuivre et intensifier ce qui a été engagé, voire l'accélérer (SIP/SIE) ce qui va entraîner de nouvelles restructurations en ouvrant la réflexion sur certains actes de gestion.

La CGT Finances Publiques luttera avec les agent-es contre ces attaques incessantes sur le statut et la casse du service public.

C'est dans ce contexte aussi que nous venons de terminer les CAPN de mutation des catégories A,B et C. Nous sommes scandalisé-es par le nombre de vacances sur les catégories C et B : plus de 3500 emplois à ce jour soit près de 5% des postes implantés de ces deux catégories.

La CGT vous a interpellé à de multiples reprises pour l'appel des listes complémentaires des concours internes et externes tant en B qu'en C.

Nous attendons toujours une réponse pour la catégorie B.

Nous exigeons que l'intégralité de ces listes soit appelée.

Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN, nous déplorons que le PQM ne soit pas encore, signé à son ouverture, cette année encore car cela pourrait entraîner la non promotion d'une partie des agent-es inscrit-es au TA. Par ailleurs nous rappelons notre revendication de carrière linéaire pour les cadres B, et donc la suppression des barrages que constituent les tableaux d'avancement, ainsi qu'une réelle reconnaissance des qualifications mises en œuvre par les contrôleurs.

Malheureusement de ce côté là rien ne change : les tableaux d'avancement ont été maintenus et comme chaque année vos propositions ne permettent pas de promouvoir tous les agent-es remplissant les conditions statutaires. Il est regrettable que les qualifications des collègues, si souvent reconnues dans les propos de nos responsables, ne trouvent pas leur concrétisation dans ce plan. Et c'est loin d'être le cas, avec un taux de promu-es passant de 24% en 2013 à 20% en 2015!

Il est inacceptable, que pour des raisons budgétaires, fruits des politiques d'austérité et impactant les politiques publiques, les conséquences sur la carrière et la rémunération des collègues soient aussi lourdes. A ce titre, nous déplorons que des agent-es soient écarté-es d'une promotion à laquelle ils peuvent statutairement prétendre. Ils subissent déjà des surcharges de travail croissantes liées aux suppressions et vacances d'emplois ainsi que d'autres problématiques, alors même qu'elles et ils acquièrent de nouvelles compétences professionnelles, de nouvelles qualifications et accomplissent des missions relevant bien souvent de la catégorie supérieure.

Nous continuons donc, à défaut d'une carrière linéaire, à exiger l'inscription de toutes les candidat-es qui remplissent les conditions statutaires.

Nous n'oublions pas non plus que l'administration a décidé arbitrairement de tenir des CAPN de Tableaux d'Avancement sans réunion préalable des CAPL, remplacées maintenant par un avis favorable des directions locales.

La CGT Finances Publiques est toujours opposée à cette décision inéquitable, qui vient amputer les agent-es d'un droit. La CAPL n'était que préparatoire à la CAPN, mais permettait une première approche de la situation des agent-es concerné-es par les élu-es de proximité. Par cette information en amont de la CAPN, des renseignements complémentaires étaient ainsi fournis aux élu-es nationaux.

Et le temps de préparation des CAPN concernées n'a pas été pour autant abondé, les élu-es nationaux se trouvent donc dans des conditions extrêmement difficiles pour préparer la défense des dossiers des personnels.

Cette année, au stade du projet, ce sont 11 agent-es écarté-es du tableau d'avancement : 8 au motif d'une baisse de note au cours des 3 années précédentes, 2 pour contexte ou sanction disciplinaire et 1 au motif « non noté ». C'est inacceptable !

Les élu-es de la CGT Finances Publiques dénoncent le fait que les agent-es ayant eu une sanction disciplinaire soient écarté-es du TA. C'est injuste car nous considérons qu'elles et ils ont

déjà été sanctionné-es. Nous sommes opposé-es au principe de la double peine. La notion de « contexte disciplinaire » est encore plus grave puisqu'elle permet d'écarter des agent-es sur la base de suppositions, et le passé nous a montré qu'elles n'étaient pas toujours fondées. La DGFIP s'octroie ainsi le droit de remettre en cause la présomption d'innocence.

Nous déplorons également que des problèmes purement médicaux conduisent à écarter et donc à pénaliser certains de nos collègues. On ne peut l'accepter. La note sur les agent-es en difficulté semble avoir été totalement perdue de vue par l'administration, tant dans les directions locales qu'à la DG, dans un contexte où la seule rentabilité devient le dogme des « ressources humaines »

De surcroît les élu-es de la CGT Finances Publiques déplorent l'attitude de l'administration qui consiste à « regarder » les dossiers examinés en CAPN comme si elle examinait une liste d'aptitude.

C'est aussi la cinquième année que ce tableau d'avancement est accompagné d'un concours professionnel d'accès au grade de contrôleur 1ère classe.

Nous avons constaté dans les documents de préparation que l'administration a choisi de répartir le volume global entre  $\frac{3}{4}$  au TA et  $\frac{1}{4}$  au concours professionnel, soit une ventilation identique à celle de l'an dernier.

Les promotions 2015 sont à effet du 1er janvier 2015 (ou en cours d'année) pour le TA et au 31 décembre 2015 pour le concours professionnel. Cette dernière date permet à l'administration de faire des économies budgétaires, puisque le gain indiciaire des promu-es par concours professionnel ne grèvera pas le budget 2015 !

Nous dénonçons encore cette année que les CAP Nationales de TA se tiennent en juillet !

Depuis des années, la CGT Finances Publiques revendique que la Direction Générale respecte le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et organise des CAPN avant le 31 décembre de l'année précédant celle pour laquelle le TA est établi. Ceci permettrait aux agent-es promu-es de bénéficier de l'effet pécuniaire dès le 1er janvier de l'année du TA. Dans ce sens nous notons positivement la proposition de l'administration à tenir les CAPN de TA 2016 en septembre 2015. Nous espérons qu'au niveau ministériel, les engagements d'un plan triennal soient tenus.

Selon les documents remis en consultation et contrairement à l'an dernier, il n'a pas été établi de liste complémentaire. En intervenant « au fil de l'eau » ce dispositif permet pourtant que des emplois offerts à la promotion ne soient pas perdus.

A l'avenir s'agissant des agent-es pour lesquels sont repris des services antérieurs en catégorie B ou équivalent, nous demandons de nouveau à bénéficier d'une liste faisant apparaître les raisons leur permettant de rentrer dans la règle des 5 ans de services effectifs dans le corps.

Nous terminerons par les problèmes récurrents sur les informations et la documentation dont disposent les élu-es pour défendre les agent-es. Ainsi, nous rappelons que le fait pour un-e agent-e d'être écarté-e d'un tableau d'avancement constitue une forte pénalisation. Cela implique que les élu-es puissent jouer pleinement leur rôle : pour cela, ils doivent disposer de toutes les informations nécessaires.

Enfin nous continuons de déplorer que les TA de 2016 verront leur temps de préparation réduit d'une demi-journée de consultation et d'une autre demi-journée qui permettait aux élu-es de rendre compte aux collègues.

---

**Syndicat national CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63